

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET n° 79/082 du 5/02/79
MJT-SGFPT-DFP.21024/11

Portant intégration et nomination de Monsieur KOMBO Gilbert, dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

6/ISAS :

D.B.

D.C.F.

- (/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
- (/u la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut Général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;
- (/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u l'Acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
- (/u le décret n° 70/085 du 13.1.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
- (/u la lettre n° 3630/MEN-DOC du 26-9-1978 du Directeur de l'Orientation et de la Coopération transmettant le Dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1^{er}. - En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur KOMBO Gilbert, né le 29.8.1952 à Moukatchev (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A - Classe I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2^o. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Chargé de l'Environnement.

ARTICLE 3^o. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 5 FEVRIER 1979

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre des Travaux Publics et des Transports,

Camille DHELLO.-

Le Ministre du Travail et de la Justice,

André MOUELE.-

[Handwritten signature: Colonel Louis SYLVAIN-GOMA]

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

[Handwritten signature: Henri LOPES]

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- SGFPT.DFP 3
- DFP.BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MEPT 1
- RNTP 2
- MCUR.CE 1
- SGCUR 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2

[Handwritten signature]